

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 20 juin 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 juin 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie (arrivé à 20h), Mme PONCET Sylvie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h08), M. GODINOT Alain, M. VAGINAY Laurent (arrivé à 19h10), Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41      Nombre de présents : 34      Nombre de votants : 40

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, Mme DUGELET Isabelle remplacée par M. VAGINAY Laurent, M. VIODRIN Jérôme, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine à Mme PONCET Sylvie, M. VIODRIN Jérôme à M. VALORGE René, Mme TROUILLET Nelly à M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : M. AUBRET Alain, (Saint Pierre la Noaille).

**N°2024/N°106****OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE TRAITEMENT DES BOUES ET  
VALORISATION 2023**

Mme Hélène VAGINAY, Vice-présidente en charge de l'eau et de l'assainissement, présente le rapport d'activité 2023 du service traitement et valorisation des boues. Ainsi elle précise qu'en 2023, ce sont 14 635.70 m<sup>3</sup> qui ont pu être déshydratés (centrifugation ou presse à vis), chaulés et stockés à l'unité de traitement des boues de Charlieu en attente d'épandage agricole. Après traitement, ce sont 700 tonnes de boues qui ont été épandues en terrains agricoles.

Les unités de traitement permettent un rendement et un traitement des boues très efficaces. La quantité de boues augmentant au fil des années, la surface nécessaire pour le plan d'épandage a dû être agrandie en 2022. Ainsi, le plan d'épandage a été mis à jour afin d'y inclure la nouvelle unité de traitement de Pouilly sous Charlieu et les nouveaux terrains agricoles qui permettent l'épandage des sous-produits.

Après le retrait de 3 exploitations agricoles de l'ancien plan d'épandage ce sont 3 nouvelles qui ont conventionnées avec Charlieu Belmont Communauté en 2022. Ainsi, au total, 9 exploitants acceptent les boues issues des unités de traitement du territoire.

Aujourd'hui, la nouvelle surface totale épandable représente 315,59 ha (ancienne surface épandable = 262,52 ha). Cette surface est volontairement surdimensionnée afin d'assurer une rotation des terrains tous les 3 ans minimum et anticiper une augmentation des volumes induits par l'amélioration des process de traitement des eaux usées (réhabilitation de stations d'épuration).

En 2023, les terrains de 3 exploitations agricoles ont été utilisés.

La lagune de Maizilly, dans le cadre de sa réhabilitation au cours de l'année 2022, a été curée. Les contraintes réglementaires fortes (crise sanitaire COVID arrêté du 20 avril 2021) impliquent un protocole strict pour l'hygiénisation des boues avant un amendement agricole. En effet, les boues ont été stockées dans un des deux bassins afin d'assurer leur hygiénisation. Ces travaux ont entraîné une plus-value financière importante comparativement à un traitement classique.

La valorisation agricole de ces boues a été réalisée durant l'exercice 2023. Ainsi, 210 tonnes ont été évacuées de la seconde lagune et épandues sur les terrains des 2 exploitations agricoles qui avaient conventionné avec Charlieu Belmont Communauté conformément au plan d'épandage validé par les services de l'Etat. L'espace de l'ancienne lagune a ensuite été réhabilité en zone naturelle d'expansion de crue par le Syndicat Mixte du Sornin et de ses Affluents.

La lagune de Jarnosse nécessite également un curage. Une étude bathymétrique et les dossiers réglementaires (plan d'épandage) ont été réalisés durant l'exercice 2023. Le curage et l'épandage des boues sur les parcelles retenues dans les 3 exploitations seront réalisés au printemps 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le rapport d'activité 2023 sur le service public de traitement et valorisation des boues.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de  
Saint Pierre la Noaille  
M. Alain AUBRET



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240620-2024-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024  
Publication : 27/06/2024